

Réseau européen des syndicats alternatifs et de base

Estado español/Estat espanyol/Espainiako Estatuari, Ελλάδα, Italia, Suisse/Schweiz/Svizzera,
France, Deutschland, Polska, Belgique/ België/Belgien ...

La lutte pour les droits syndicaux et le droit de grève

**Droit de grève, syndicat, actions collectives :
c'est nous qui décidons, pas les patrons !**

Dans toute l'Europe, les libertés syndicales sont attaquées. Les patrons, les actionnaires, les banquiers et les gouvernements qui sont à leur service mènent une véritable guerre sociale contre les salarié-es, les chômeurs-ses, les retraité-es, les jeunes en formation.

De multiples procédés sont utilisés pour tenter de bâillonner les luttes collectives, notamment les mouvements syndicaux dès lors qu'ils ne se soumettent pas au jeu du « dialogue social ». Ce jeu par lequel on veut nous faire croire que dans une discussion à froid, sans rapport de forces, celles et ceux qui ont le pouvoir dans l'entreprise et dans la cité et celles et ceux qui devraient juste obéir, ont le même poids et les mêmes chances de « convaincre » ! La question du pouvoir est primordiale. **Nous voulons construire une société autogestionnaire, et pour cela nous posons la question de l'appropriation collective des moyens de production et d'échanges.**

Face aux syndicats qui refusent de se soumettre, face aux syndicats qui organisent les travailleurs et les travailleuses pour que leurs luttes soient plus efficaces, le patronat invente sans cesse de nouvelles règles, tente d'imposer des restrictions toujours plus fortes au droit syndical, au droit de grève, au droit de s'organiser collectivement et librement.

Ce n'est pas aux patrons de choisir nos syndicats ! Ce n'est pas aux patrons de décider si nous faisons grève !

C'est pourtant ce qu'ils essaient de faire, dans tous nos pays :

- ❑ **en Belgique**, la coalition gouvernementale veut **restreindre le droit de grève** dans les transports et notamment dans les chemins de fer ;
- ❑ **en Allemagne**, un projet de loi, soutenu par la confédération DGB, prévoit d'**interdire à certains syndicats la possibilité d'appeler à la grève** ;
- ❑ **en Italie**, le **droit de grève est considérablement affaibli** dans plusieurs secteurs et un accord entre le patronat et trois confédérations syndicales (CGIL, UIL, CISL) **retire quasiment tout droit syndical aux autres organisations** ;
- ❑ **dans l'Etat espagnol**, tandis que des responsables des **confédérations UGT et Commissions Ouvrières détournent** l'argent public en collaboration avec le patronat, le gouvernement **jette en prison des manifestant-es et des grévistes**, juste parce qu'ils et elles ont manifesté ou fait grève ;
- ❑ **en Suisse**, la « paix du travail » acceptée par la confédération USS, organise la **quasi-absence de grèves et donc l'exploitation des salarié-es** ;
- ❑ **en France**, le patronat **harcèle juridiquement les syndicats qui organisent des grèves**, tandis que **le gouvernement couvre les atteintes au droit de grève**.

Droit de grève attaqué, libertés syndicales remises en cause, corruption, collaboration de certains « syndicats » avec le patronat, manifestations réprimées, etc., ce ne sont là que quelques exemples, interchangeableables entre les différents pays. Bien entendu, ces attaques patronales ne se limitent pas à l'Europe. En témoignent par exemple, les licenciements de grévistes au Brésil, les agressions physiques de grévistes en Afrique du Sud, la répression antisyndicale en Corée...

Les organisations membres du Réseau européen des syndicats alternatifs et de base décident de lancer une campagne internationale pour les libertés syndicales, notamment pour que, partout :

- ❑ **les travailleurs et travailleuses puissent choisir le syndicat de leur choix,**
- ❑ **chaque syndicat dispose des mêmes droits,**
- ❑ **le droit de grève soit exercé sans aucune entrave.**

Nous connaissons des situations, à des degrés certes divers, très proches dans divers pays européens avec des attaques contre les droits syndicaux, le droit de négociation et le droit de grève. Ces attaques relèvent d'une offensive généralisée contre les espaces et les libertés démocratiques. Elles visent tout spécialement les secteurs syndicalistes combattifs dont le système prétend empêcher l'action, l'organisation et l'implantation.

Notre réseau représente un syndicalisme d'action, capable d'animer des luttes exemplaires. Nous n'avons pas besoin de droits formalisés pour lutter, mais la conquête des droits syndicaux est en elle-même un processus de lutte. L'entrée dans le cadre légal des droits syndicaux permet de généraliser, de faciliter et d'étendre l'action. La lutte pour la conquête des droits syndicaux, en premier lieu dans les entreprises et sur les lieux de travail, dans le secteur public comme privé, détermine un clivage par rapport au syndicalisme institutionnel, notamment celui de la CES et de ses organisations. Ce syndicalisme agit stratégiquement, pour limiter, voire pour rendre impossible la lutte sociale. Il veut imposer le monopole de la représentation du salariat, consolider la subordination des travailleurs/euses au système de domination, permettre au capitalisme néolibéral de déployer pleinement ses effets d'atomisation, de précarisation et de soumission du salariat.

C'est pourquoi nos organisations décident de construire une campagne du Réseau européen des syndicats alternatifs et de base, pour conquérir et défendre les droits syndicaux, le droit de grève et de négociation. Pour ce faire nous retenons six points :

1. Faire pression pour que les Etats nationaux et les institutions européennes acceptent et appliquent l'ensemble des textes internationaux en général, dont toutes **les conventions de l'OIT, garantissant les droits syndicaux, le droit de grève et le droit de négociation.**
2. Mettre en avant que les droits syndicaux effectifs sont d'abord les **droits d'organisation, d'action et d'expression dans l'entreprise et sur les lieux de travail.** Il s'agit de pouvoir créer un syndicat, faire reconnaître sa présence, rendre possible son intervention, avoir une totale liberté d'accès et de mouvement dans l'entreprise pour les délégué-e-s et les militant-e-s, avoir également droit aux locaux et aux infrastructures utiles pour exercer cette activité.
3. Il doit y avoir un droit **d'accès et d'information auprès des travailleurs/euses, dans les unités du service public comme du privé,** pour que les syndicats même extérieurs puissent intervenir, informer et organiser ces collectifs. C'est un élément central de la liberté syndicale, du droit d'expression et d'action pour les travailleurs/euses que de connaître les différentes options syndicales même si elles ne sont pas présentes initialement sur leurs lieux de travail et de pouvoir ainsi choisir une option syndicale ou en changer.
4. Les droits fondamentaux liés à l'action syndicale : droit d'expression, d'association, d'action, impliquent le **droit de grève sans limitation,** ouvert à tous les syndicats et aux diverses expressions auto-organisées des travailleurs/euses.
5. Nous exigeons pour tous les syndicats le **droit de négociation** qui est dans les faits une déclinaison du droit d'expression et d'association. Sur ce point, nous pensons également que les assemblées des travailleurs/euses concerné-e-s par des accords doivent pouvoir intervenir avec un caractère décisionnel sur les processus de négociation.
6. Nous exigeons la garantie des droits fondamentaux pour les travailleurs/euses, contre toute sanction, pression ou mesure de rétorsion contre les salarié-e-s qui s'expriment, s'organisent et agissent. Nous combattons tout spécialement pour une **protection des délégué-e-s et activistes syndicaux** qui interdise le licenciement pour activité syndicale, cas échéant qui impose, y compris par une action juridique sur des bases légales, la réintégration.

Concept de cette campagne :

- Nous proposons de **construire cette campagne de la manière la plus unitaire possible** avec toutes les forces du syndicalisme de lutte et de résistance qui voudraient s'y joindre.
- Nous formalisons nos revendications et notre démarche en un **tract européen du Réseau qu'il s'agit de diffuser par tous les moyens d'expression de nos organisations et chaque fois que c'est possible** sur les lieux de travail. Notre message doit arriver à la base car il correspond à un problème concret des travailleurs/euses qui veulent s'organiser et résister.
- Nous ouvrons une bataille sur l'espace public et à l'intention des institutions en saisissant de ces revendications le **comité des libertés syndicales de l'OIT** et les divers organismes européens garants qui directement ou indirectement, sont garants de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH), de la Charte sociale européenne, et des autres documents garantissant des droits fondamentaux.

Réseau européen des syndicats alternatifs et de base

Estado español/Estat espanyol/Espainiako Estatuari, Ελλάδα, Italia, Suisse/Schweiz/Svizzera, France, Deutschland, Polska, Belgique/ België/Belgien ...

